



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ

PROCÈS-VERBAL

Séance du 15 janvier 2015

Approuvé le 05 mars 2015

PRESENTS	
Membres du Conseil	Abdeljalil AKKARI, Kristine BALSLEV, Radu BANESCU, Jean-Michel BAUDOUIN, Kerstin BRINKMANN, Olivier DESRICHARD, Guido GENDOLLA, Edouard GENTAZ, Paolo GHISLETTA, Francia LEUTENEGGER, Martine MORNACCHI, Michael RICHTER, Yvan SANCHEZ
Ex officio	Pierre BATARDON – administrateur, Aline MEYER, Madiha NASIR – conseillères aux études, Pascal ZESIGER – doyen
Invité(s)	Siegfried HANHART, président de la Commission de l'Équipement
EXCUSES	
Membres du Conseil	Daphné BAVELIER, Pierre BARROUILLET, Ecaterina BULEA BRONCKART, Caroline DAYER, Laurent FILLIETTAZ, Vije FRANCHI, Natasha FREDERIC, Catherine ONA, Sabine VANHULLE, Valentin ZEBERLI
Ex officio	Valérie FAVEZ, Pascale PASCHE-PROVINI – conseillères aux études

Ordre du jour

- 1 – Approbation du PV de la séance du 27.11.2014
- 2 – Communications du doyen
- 3 – Ethique
 - Projet Code d'Ethique
 - Projet de règlement de la Commission d'Ethique
- 4 – Elections complémentaires au sien de la Commission d'Ethique
- 5 – Demandes d'équipement & budget 2015 : information de Siegfried HANHART, président de la Commission de l'Équipement
- 6 – Avenir de la Faculté : méthode de travail et date-s pour séance-s supplémentaire-s
- 7 – Divers

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27.11.2014

Le procès-verbal est approuvé.

2. COMMUNICATIONS DU DOYEN

• 2015 : 40^{ème} anniversaire de la Faculté

- Une manifestation « portes ouvertes » est prévue en collaboration avec les différentes équipes de la Faculté. Elle se déroulera un samedi après-midi du mois d'octobre 2015 (la date n'est pas encore fixée).

3. ETHIQUE

- PROJET CODE D'ETHIQUE

- PROJET DE RÈGLEMENT DE LA COMMISSION D'ETHIQUE

• Projet de Code d'Ethique

Le code d'éthique de la Faculté est complémentaire aux dispositions légales et réglementaires fixées par le droit fédéral et cantonal concernant la recherche sur l'être humain et la protection des données.

Le texte a été mis à jour et simplifié pour ne garder que ce qui semblait pertinent. Ainsi, les considérations générales concernant l'Ethique ont été retirées pour ne garder que les dispositions relatives à la recherche scientifique.

• Projet de règlement de la Commission d'Ethique

Les modifications proposées répondent pour l'essentiel à l'entrée en vigueur de la LRH – Loi relative à la Recherche sur l'être humain – qui a des conséquences directes sur le fonctionnement de la Commission d'Ethique facultaire : elle voit notamment augmenter de manière significative le nombre des dossiers à examiner.

Le nouveau règlement prévoit donc, afin de pouvoir absorber le volume de travail supplémentaire, la possibilité d'augmenter le nombre des membres de la commission ainsi que d'intégrer un membre externe permettant de bénéficier d'une expertise complémentaire.

Les projets de modifications du code d'Ethique et du règlement de la Commission d'Ethique ont tous les deux été approuvés à l'unanimité par le Collège des professeurs de la Faculté du 04.12.2014.

A la question suscitée par la suppression de l'article concernant un droit de recours éventuel, il est répondu que les décisions de la Commission ne sont pas des décisions administratives au sens juridique du terme. La Commission d'Ethique émet un avis et suggère des modifications. Le cas échéant, pour tout désaccord, l'instance concernée pour un arbitrage serait le Conseil décanal (pour avis également et non une décision « formelle »).

Cette précision faite, le Conseil participatif insiste pour que l'article « *Les décisions de la Commission peuvent faire l'objet de recours auprès du Conseil décanal. La deuxième instance de recours est la Commission d'Ethique de l'Université* », soit maintenu et modifié en ce sens :

→ « Les avis de la Commission peuvent faire l'objet de **contestation** auprès du Décanat de la Faculté ».

Concernant l'adjonction d'un membre extérieur, il est demandé si un budget dédié a été réservé. Le doyen indique que oui et qu'il est prévu qu'il soit membre à part entière de la Commission.

Ces considérations soulèvent deux questions de la part des membres du Conseil participatif :

- Le principe même de rémunération pose un problème d'ordre éthique, sauf à désigner, par une instance autre que le Décanat de la Faculté, un « bénévole » inamovible (ce qui semble peu réaliste),
- La présence indispensable aux séances d'un membre extérieur peut poser des problèmes d'ordre pratique (en cas d'absence).

Le doyen indique que le règlement exige que le membre externe fasse partie de la Commission, mais pas que sa présence soit obligatoire en séance (pas plus que celle des autres membres de la Commission). Il pense qu'il existe un certain nombre de personnes intéressées par la problématique de l'éthique susceptibles de rejoindre la Commission.

Code d'Ethique : sur l'article 6, concernant la restitution des résultats de la recherche aux participants qui semble compliquée à certains membres, il est précisé que l'idée est de donner quelques informations sur le site web de l'équipe de recherche, par exemple un résumé de quelques lignes (et de le stipuler par une mention sur les questionnaires). Rien de très contraignant. Il est, par ailleurs, souligné que dans le cadre de la [Déclaration de Berlin](#), cette restitution de résultats est rendue quasiment obligatoire, notamment en cas de financement public.

Soumis au vote, le projet de modification du règlement de la Commission d'Ethique de la Faculté, est préavisé positivement à l'unanimité (13 voix), sous réserve de la modification (et non la suppression) de l'article 2 – alinéa d, relatif au droit de recours, telle qu'indiquée ci-dessus.

Le projet de modification du Code d'Ethique fait également l'objet d'un préavis positif, à l'unanimité (13 voix).

4. ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES AU SEIN DE LA COMMISSION FACULTAIRE D'ETHIQUE

Ne suscitant ni commentaire ni question, soumis au vote, les propositions d'élections complémentaires au sein de la Commission d'Ethique sont préavisées positivement à l'unanimité (13 voix).

La composition de la Commission est donc modifiée comme suit :

Commission Ethique

représentant-e-s	2013-15 composition proposée	
corps professoral	Nicolas FAVEZ	Tit.
	Guido GENDOLLA	Tit.
	Georges FELOUZIS Marco HESSELS	Tit.
	Martine RUCHAT	Tit.
	Martial VAN DER LINDEN	suppléant
	Olivier MAULINI	suppléant
	Sabine VANHULLE Marina LAGANARO	suppléant suppléant
corps intermédiaire	Ecaterina BULEA BRONCKART	Tit.
	Michael RICHTER	Tit.
	-	suppléant
	Jacques Beront Alexandra HERING	suppléant
étudiants	Mélanie CHAVES	Tit.
	Linda DELL'ANGELA	Tit.
	- (pas de proposition)	suppléant
	- (pas de proposition)	suppléant
PAT	Martine MORNACCHI	Tit.
	Catherine ONA	suppléant

5. DEMANDES D'ÉQUIPEMENT & BUDGET 2015 : INFORMATION DE SIEGFRIED HANHART, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE L'ÉQUIPEMENT

Le président de la Commission indique aux membres du Conseil participatif que, suite aux nouvelles directives du Rectorat déjà exposées en séance par Pierre Batardon, la Faculté ne connaît toujours pas le budget dont elle disposera en 2015 pour l'achat de nouveaux équipements (en sus de l'enveloppe de 100'000 CHF allouée pour le renouvellement du matériel). Ces nouvelles dispositions du Rectorat ayant été décidées après le lancement de la Campagne d'équipement facultaire, il précise que les documents présentés ne le sont qu'à titre informatif et ne seront pas soumis au vote.

Il est également souligné que l'ensemble des demandes d'équipement des collaborateurs de la Faculté s'élève à 175'000 CHF (budget demandé au Rectorat pour le nouvel équipement) et qu'il est fort probable que nous n'obtenions pas la totalité de cette somme, puisque selon l'arbitrage mis en place et la coupure de 25% imposée, nous ne pouvons vraisemblablement pas espérer plus de 136'000 CHF supplémentaires (236'000 CHF au total).

Pierre Batardon ajoute que cette nouvelle procédure a soulevé beaucoup de perplexité de la part des administrateurs des différentes facultés qui s'interrogent sur sa pertinence et son efficacité. Les demandes de nouvel équipement ont, par ailleurs, dû être regroupées et présentées sous forme de « projets », ce qui fait peu de sens au sein de notre Faculté.

CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FPSE

Procès-verbal approuvé le 05 mars 2015

6. AVENIR DE LA FACULTÉ : MÉTHODE DE TRAVAIL ET SÉANCES SUPPLÉMENTAIRES

Le président du Conseil participatif suggère de sélectionner quatre ou cinq grands thèmes sur lesquels travailler en groupes. Cinq axes de réflexion ont ainsi été proposés, chacun faisant l'objet d'un atelier :

- **Pratiques de la recherche et de la diffusion de la recherche**
- **Formation continue**
- **Valeurs académiques**
- **Optimisation des services et des ressources**
- **Rédaction d'un projet de Faculté – Horizon 2015**

[cf. document de travail]

7. DIVERS

- Deux séances supplémentaires agendées les **26 mars et 25 juin à 14h15 !**

GE/17.02.2015/M.Philippe